

COMPTE RENDU D'AUDIENCE SNEP - IPR

Le SNEP, représenté par Marc Boulogne, Didier Blanchard et Lionel Delbart, ayant sollicité une audience a été reçu le 09 octobre 2009 au rectorat par les IA-IPR EPS Madame Desmoutiez, Messieurs , Calais, Preuvot, Tribalat et Madame Franchi secrétaire générale adjointe et Monsieur Kakousky secrétaire général adjoint, DRH.

L'audience débute par les questions de santé des enseignants d'EPS liées à la spécificité du métier, aux dégradations de nos conditions de travail dues à la multiplication des postes sur 2 voir 3 établissements, l'augmentation des charges de travail, l'allongement des carrières lié à la réforme des retraites. Nous dénonçons l'insuffisance du suivi de la santé des enseignants d'EPS par manque de médecins de prévention. En effet, en dehors de la visite médicale d'entrée dans le métier, nous n'avons ensuite aucun suivi médical alors que dans les textes une visite médicale est obligatoire tous les 5 ans et tous les ans pour les personnels à risques. Nous déplorons ensuite le fonctionnement des commissions de réforme, en particulier le manque d'information donné aux représentants des personnels, ce qui les empêche de remplir pleinement leur rôle. D'autre part nous renouvelons notre demande : que le rectorat nous donne régulièrement la liste des collègues qui ont eu une reconnaissance, par l'administration, d'accident ou de maladie imputable au service, afin que les représentants en commission de réforme puissent suivre les dossiers.

Nous déplorons l'insuffisance de postes adaptés qui ne permet pas une bonne prise en charge des collègues. Nous alertons enfin les services du rectorat pour qu'ils soient vigilants et réactifs sur des cas particuliers de collègues confrontés à des problèmes de santé.

Nous évoquons ensuite les dégradations des conditions d'emploi que subissent les TZR, et notre insatisfaction quand au déroulement de la phase d'ajustement de juillet dernier.

Nous sommes en désaccord avec M. Kakousky sur le nombre de TZR qui à notre avis ne permet pas d'assurer la continuité du service public dans de bonnes conditions et nous rappelons que pour le SNEP il faudrait un potentiel de TZR de 10%. Nous attirons l'attention de l'administration pour des cas particuliers de collègues TZR mis en grande difficulté.

Le point sur les groupes de travail « équipements sportif et besoins de l'EPS » avec les collectivités territoriales : Marc Boulogne rappelle que le groupe de travail équipement, dont la demande de mise en place vient du SNEP, fonctionne de manière très positive avec le conseil régional. Les besoins pour l'EPS sont bien pris en compte et les échanges avec les services du conseil régional sont très constructifs.

Madame Franchi fait remarquer que les sections sportives ne relèvent pas de la compétence du conseil régional.

Pour Marc Boulogne, il y a des échanges avec la région qui relèvent de compétences partagées.

Sur les départements, en ce qui concerne les équipements pour l'EPS, nous rencontrons davantage de difficultés. Avec le conseil général du Nord, à l'initiative du SNEP, un groupe de travail a de nouveau été mis en place. Les IA-IPR EPS font remarquer qu'ils n'ont pas pu y assister car l'autorisation d'y participer leur a été donnée trop tardivement.

Pour le SNEP, la subordination d'une réflexion concernant la construction des installations sportives aux seules motivations du sport extrascolaire n'est pas adaptée à la prise en compte des besoins en EPS.

Monsieur Tribalat fait remarquer qu'il faudrait passer de la notion d'installations sportives à la notion de salle de classe d'EPS.

Quant au conseil général du Pas-de-Calais il n'y a pas de groupe de travail et pour l'instant nous n'obtenons qu'une fin de non recevoir.

Nous abordons le plan d'inspection et les priorités :

Didier Blanchard montre, à travers une étude statistique qu'il a réalisée, qu'au niveau de l'avancement d'échelon les femmes passent moins au grand choix que les hommes. Nous faisons également le même constat pour les TZR qui ont un déroulement de carrière moins rapide.

Madame Desmoutiez fait remarquer que les femmes sont sans doute moins inspectées que les hommes probablement à cause des grossesses, des congés parentaux et du travail à temps partiel plus fréquent pour elles.

Monsieur Tribalat insiste sur le fait que les IA-IPR EPS sont très attentifs aux collègues femmes

travaillant dans les établissements difficiles.

Monsieur Calais rappelle que chaque fois qu'une inspection est demandée par un TZR il y a un regard attentif de la part de l'inspection pour que celle-ci puisse avoir lieu.

Pour les inspections, les IA-IPR EPS donnent la priorité aux collègues sans note au 5ème et 6ème échelon, au 10ème échelon pour l'accès à la hors classe. Les collègues de l'académie de Lille sont plutôt très inspectés ; en % c'est l'un des taux les plus élevés du territoire. Au niveau des choix d'inspections, il y a une volonté de voir les collègues qui n'ont pas été inspectés depuis longtemps par souci de ne léser personne. Ils sont conscients qu'il faudrait faire plus mais ils ne peuvent pas à cause de leur charge de travail.

En ce qui concerne l'accès à la hors classe des Profs d'EPS, Didier Blanchard fait remarquer que la diminution de 2% d'avis excellents mis par les IA-IPR EPS et le passage de 45% à 35% d'avis excellents pour les 11ème échelon ont entraîné le non accès à la hors classe de certains collègues 11ème échelon.

Pour l'accès au corps des agrégés, nous avons un débat autour des critères.

Monsieur Kakousky fait remarquer que l'important c'est l'égalité de traitement des membres d'un même corps.

Monsieur Tribalat dit que les critères hiérarchisant mis en place tiennent compte de la manière de servir. Il souhaiterait que davantage de collègues se forment pour l'agrégation interne.

Nous abordons, au travers d'exemples, les conflits « équipe EPS – hiérarchie des EPLE » : heures de coordination qui n'apparaissent pas au VS, des structures pédagogiques mises à mal par des regroupements anti-pédagogiques, des emplois du temps inadaptés, problème de la compression du temps scolaire et de l'AS, subvention des EPLE à l'AS...

Madame Franqui évoque l'autonomie des établissements dans leur fonctionnement.

Monsieur Kakousky pense que ces problèmes sont à la marge et qu'il faudrait quantifier.

Il est donc important que les équipes EPS fassent remonter les problèmes rencontrés au moins au SNEP pour que nous puissions quantifier. Il faut que les collègues s'appuient sur les recommandations que les IA-IPR EPS leur avaient communiquées en juin dernier. Le SNEP souhaite que ces recommandations soient transmises aux chefs d'établissements par Monsieur le Recteur étant donné que les IA-IPR EPS, n'ayant pas de rapport hiérarchique avec les chefs d'établissements, ne peuvent pas le faire directement. Le SNEP évoque la mise en place des nouveaux programmes en collège et les textes d'accompagnement. Monsieur Tribalat estime qu'il faut que les choses se mettent en place et qu'il faudra faire un retour par la suite.

Sur le problème du savoir nager et de l'enseignement de la natation, le SNEP constate une dégradation liée au problème de moyens. Les IPR nous disent que l'inspection générale travaille sur la question du savoir nager.

Sur la réforme du lycée, nous réaffirmons les positions du SNEP pour le passage à 3 heures d'EPS, la mise en place de l'enseignement de l'EPS en BTS, le maintien et le développement des options EPS et de l'enseignement de détermination.

En ce qui concerne la rénovation de la voie professionnelle et les nouveaux textes sur la certification le SNEP rappelle et déplore que les amendements qu'il avait proposés n'ont pas été retenus.

Monsieur Calais nous précise que la mise en place sera pour 2011 – 2012; ces textes doivent permettre de mettre les collègues en anticipation.

Sur la formation continue EPS, l'année scolaire 2009-10 verra un volume de 280 collègues retenus mais il y aura davantage de collègues en formation avec ceux qui seront retenus par la suite au niveau local. Le problème principal est l'encadrement car il y a de moins en moins de formateurs, il faudra probablement réactiver le principe des personnes ressources locales (PRL).

Nous terminons cette audience avec le problème des gymnases réquisitionnés pour la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1), nous faisons part de nos inquiétudes quant à la continuité du service public d'enseignement de l'EPS et du sport scolaire. Les IPR ont été sollicités par monsieur le Recteur pour travailler sur une note qui sera envoyée aux établissements concernés.

Pour le SNEP académique, Lionel DELBART